



COMMUNE DE SAINT SIGISMOND  
85420

Tel : 02.51.52.94.82

E-mail : [commune.stsigismond@wanadoo.fr](mailto:commune.stsigismond@wanadoo.fr)

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/12/2020

\*\*\*\*\*

L'an deux-mille-vingt, le 03 décembre le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer communal, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11  
Date de convocation du Conseil Municipal : 27/11/2020

**PRÉSENTS :** Denis La Mache, Marc MORICE, Elisabeth BARRANGUET, Jean-Louis CHATAIGNÉ, Géraldine PERRIÈRE, Luc VRIGNAUD, Elisabeth GUILLOT, Jocelin QUILLET, Cyril MONTAMAT, Eliane MONTAMAT, François FLEURET

**ABSENT (S) :** Jocelin QUILLET (pouvoir à E. Montamat)

**POUVOIR (S) :** 1

Mme Elisabeth GUILLOT a été élue secrétaire.

\*\*\*\*\*

Une minute de silence est observée en hommage à Samuel Paty. Elle est également dédiée à Damien Ricco ancien conseiller municipal décédé. Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

*Réf : D201203A*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a accordé les subventions 2020 comme suit :

Tiers	SUBVENTION 2020	POUR	ABST	CONTRE
SECOURS CATHOLIQUE	100.00	11		
Ass Ecole Pompiers	100.00	11		
Ecoles des pompiers – subv exceptionnelle matériel	220.00	11		
Ass RESTO COEUR	100.00	11		
Asso ADAPEI ARIA	80.00	11		
Association " Vivre la vie"	80.00	11		
Ass chasse	150.00	8	1	1
Ass 3ème âge	80.00	11		
Ass collège Marais Poitevin CES	120.00	11		
Ass collège St martin FSE	225.00	10		
Ass Banque alimentaire	100.00	11		
Ass Art & Loisirs	80.00	10		
Ass l'Atelier	0.00	11		
Ass Foyer de Jeunes	0.00	10		
Ass APE	125.00	11		
Ass ACPG CATM (anciens combattants)	80.00	11		
Ass pompiers Damvix	40.00	11		
Ass Pompiers Maillezais	40.00	11		
Ass ADMR (aide à domicile en milieu rural)	383.00	11		
Ass Union Gymnique du Marais	80.00	11		
Ass Les Copains barjots de St Simin	80.00	10		
Ass Ocoudreaukospass	80.00	9	2	
Les Baladeurs du marais	80.00	11		
IREO St Fulgent MFR	15.00	11		
<b>TOTAL A VOTER</b>	<b>2 438.00</b>			

M. Quillet (pouvoir à Mme Montamat) n'a pas pris part au vote pour la subvention à La Société de chasse communale ni celle du collège Privé. Mme Montamat n'a pas pris part au vote des subventions pour l'association Art et Loisirs ainsi que pour l'ADMR. Mme Guillot n'a pas pris part au vote des subventions pour les associations l'Atelier, foyer de jeunes et les Copains barjots. Le conseil a également validé la subvention au CCAS à hauteur de 700 €

**OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Ref : D201203B

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** d'accepter l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant total de 1,43 euros.

	Débiteurs	Année d'exercice et n° de titre	Montant	Objet de la créance <sup>(1)</sup>	Motif du non-recouvrement <sup>(2)</sup>
	RONDEAU Dominique	2018-T 6	0,50	Faire part décès Bœuf L	RAR inférieur aux seuils de poursuite
	SNACK BAR DE L'AUTIZE Liebot Vincent	2018 T 30	0,93	Loyer embarcadère	RAR inférieur aux seuils de poursuite
Total			1,43 €		

**OBJET : REMBOURSEMENT A LA CCVSA DES INTÉRÊTS DU PRÊT ASSAINISSEMENT (ICNE ANNEE 2019)**

Ref : D201203C

Le conseil de communauté a décidé de demander aux communes concernées le remboursement des intérêts courus non échus 2019 mandatés sur les budgets annexes assainissement collectif DSP et assainissement collectif régie de la communauté de communes.

Pour la commune de St Sigismond les intérêts s'élèvent à 380,72 € à rembourser au budget « régie » de la communauté de communes.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte de rembourser à la communauté de communes les intérêts courus non échus pour un montant de 380,72 € qui seront mandatés au compte 6688

**OBJET : - TARIFS ET REGLEMENT - LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE POUR 2020**

Ref : D201203D

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de conserver les tarifs appliqués en 2020 et de conserver le règlement existant. Tarifs et règlement seront applicables pour la durée du mandat sauf délibération contraire.

LIBELLÉ	TARIF 2021 COMMUNE en EUROS	TARIF 2021 HORS Cne en EUROS
Vin d'honneur ou réunion d'association	16.00	40.00
Bal (sans vaisselle)	56.00	105.00
REPAS (pas de musique)	56.00	105.00
Vin d'honneur + Bal (pas de vaisselle)	80.00	120.00
Vin d'honneur+repas+Bal	96.00	147.00
repas +bal ou dîner dansant	88.00	147.00
Concours de belote	48.00	80.00
location cuisine seulement	3.00	
location nuitée seulement	16.00	16.00
Cours de gym & animations payantes (environ 1h)	8.00	10.00
réunion club 3ème âge (jeudi 1/2 sem impaire)	gratuit	
Stes Commun.: Bal expo cinéma et autres anim.	32.00	80.00
REDEVANCE CHAUFFAGE Les locations du mois de octobre au mois de mars - maximum 20 €	10% du tarif	10% du tarif
REDEVANCE ORDURES MENAGERES		
Location avec REPAS	8.00	8.00
Autres locations	2.00	2.00

**OBJET : TARIFS FAIRE-PART DECES ET CIMETIÈRE POUR 2021**

Ref : D201203E

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de garder les tarifs sans changement sauf faire-part décès ramené à 30,00 €. Il précise que ces tarifs seront applicables aux deux parties du cimetière sans distinction et pour la durée du mandat sauf délibération contraire.

<u>TYPE</u>	<u>MONTANT 2021</u>
concession trentenaire :	<b>18,00 €</b> le m <sup>2</sup> pour une <u>concession normale (Cercueil)</u> Les demandes pour les <b>urnes</b> feront l'objet d'un <u>emplacement de 65 cm/65 cm au tarif de <b>12,00 €</b></u>
concession cinquanteenaire	<b>26,00 €</b> le m <sup>2</sup> pour une <u>concession normale (Cercueil)</u> Les demandes pour les <b>urnes</b> feront l'objet d'un <u>emplacement de 65 cm/65 cm au tarif de <b>20,00 €</b></u>
faire part décès	30,00 euros

**COLUMBARIUM**

Redevance cinéraire 15 ans	250.00 €
Redevance cinéraire 30 ans	400.00 €
Redevance cinéraire 50 ans	600.00 €
(redevance comprenant 1 plaque d'identification vierge)	
Opération sur columbarium (ouverture/fermeture, pose de plaque) (comprenant 1 plaque d'identification vierge)	70.00 €

**JARDIN DU SOUVENIR**

Dépôt de cendres au jardin des souvenirs	60.00 €
(comprenant la plaque d'identification vierge)	

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT VENDEE TERRITOIRE**

Ref : D201203F

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes a signé un Contrat Vendée Territoires avec le Département de la Vendée pour la période 2017 -2020. Ce dernier, qui accordait une subvention voirie à la commune a vu sa fin de validité reportée à 2021 en raison de la crise sanitaire, mais les dossiers doivent être déposés rapidement – Proposition de plan de financement du programme des travaux de voirie communale sur SAINT-SIGISMOND

<b>Travaux :</b> <input type="checkbox"/> Chemin de bouloup 230m = 5 891 € <input type="checkbox"/> Rue des Loges 120 m = 6 546,50 € <input type="checkbox"/> Voie communale atelier 120m = 3 961 € <input type="checkbox"/> Chemin bout rue eau barrée Le Coudreau = 3 976,00 € <input type="checkbox"/> Signalisation maison neuve = 375,00 € <input type="checkbox"/> Halage – borne = 3 620 € <input type="checkbox"/> Chemins divers pata = 3 825,00 € <b>Total HT : 28 194,50 € soit 33 833,40 € TTC</b> <b>Maitrise d'œuvre :</b> <b>Enveloppe prévisionnelle = 1 800 €</b>	<b>SUBVENTION :</b> <input type="checkbox"/> Contrat Vendée Territoires = 10 169 €  <b>AUTOFINANCEMENT = 19 835,50 €</b>
TOTAL estimation = 29 994,50 € HT	TOTAL estimation = 29 994,50 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité :

- Valide le plan de financement du programme de travaux de voirie tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 10 169,00 € auprès du Département de la Vendée, au titre du Contrat Vendée Territoires.

**OBJET : TRAVAUX EGLISE – TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES AVENANT ET DEVIS COMPLÉMENTAIRE**

Ref : D201203G

Pendant les travaux l'entreprise Audouit a découvert une ferme (élément d'une charpente non déformable supportant le poids de la couverture) en très mauvais état dans le chœur. Il est impératif pour la solidité de l'édifice de la déposer et la remplacer. L'entreprise Audouit devra procéder à la découverte pour réaliser cette tâche, mais cette dernière n'entrant pas dans le champ de ses compétences ni dans le marché actuel des travaux de toiture engagés, un devis a été demandé à l'entreprise THINON.

LIBELLE	QTE	U	P.U.	TOTAL EU	
Travaux de charpente a l'eglise de st sigismond					
dépose de la croupe	1.00	Ens	250.00	250.00	
bois de charpente en sapin ferme en sapin d'une longueur de 5.50 ml et 2 aretiers de 2 .80 m de long	1.00	Ens	1 020.00	1 020.00	
fabrication main d'oeuvre	1.00	Ens	2 650.00	2 650.00	
chevrons en sapin formant croupe y compris chevrons d'arretier	1.00	Ens	80.00	80.00	
pose de l'ensemble	1.00	Ens	600.00	600.00	
frais de levage	1.00	Ens	510.00	510.00	
<b>Bon pour accord,</b> Date de validité : 25/01/2021 Adresse de chantier : EGLISE ST SIGISMOND				TOTAL HT	5 110.00
escompte pour tout paiement anticipé					0.00
TVA 3: 20.0%					1 022.00
				<b>TOTAL TTC</b>	<b>6 132.00</b>

M. le Maire indique également que quelques travaux complémentaires seront à réaliser sur les charpentes et notamment celle du clocher estimé à 298,00 € HT, voir celle du Chœur (à voir par la suite). Aussi il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les éventuels avenants nécessaires à la fin des chantiers relatifs aux travaux de l'église.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise THINON
- Accepte les travaux complémentaires par l'entreprise Audouit
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer les avenants nécessaires concernant le marché de la réfection des toitures de l'Église
- Donne pouvoir M. le Maire pour signer les devis qui pourraient s'avérer nécessaire à l'exécution de la fin des travaux de l'église

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION DU LOGEMENT DE L'ECOLE - REDEVANCE CHAUFFAGE**

Ref : D201203H

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant au contrat de location de Mme LOCTEAU Andréa pour fixer le montant forfaitaires pour charges à 110 €/mois à compter du mois de janvier 2021
- Donne pouvoir au Maire pour la signature de l'avenant

**OBJET : ADHESION A LA DEMARCHE DE CONSULTATION EN VUE D'UNE SOUSCRIPTION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES AVEC LE CENTRE DE GESTION DE VENDEE**

Ref : D201203I

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne habilitation au Centre de Gestion agissant pour le compte de la collectivité, afin de lancer une procédure de consultation en vue de la passation d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION MÉDECINE PREVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE VENDÉE**

Ref : D201203J

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- de solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL**

Ref : D201203K

Monsieur le maire rappelle au conseil que lors de la mise en place du lotissement par Vendée Habitat, la commune s'était réservé un passage afin de créer un sentier qui aboutirait sur le parking de la mairie en empruntant les parcelles situées section AB numéro 74+ 75.

Faute d'accord avec le propriétaire riverain, le sentier n'a pas pu être créé. Actuellement le passage pourrait se faire par la parcelle ZA 72 le long de l'atelier communal.

Ainsi la commune reste propriétaire d'une bande de terrain entre les parcelles 36 et 278 jouxtant la propriété de M. GOGUET Aurélien qui souhaiterait acquérir cette bande de terre pour agrandir sa parcelle.

La proposition a été soumise à la commission qui souhaiterait conserver la possibilité de créer le sentier et demande donc que la commune propose à M. GOGUET une convention de mise à disposition avec toutefois l'interdiction d'y implanter une construction quelle qu'elle soit, l'obligation d'entretien et un préavis d'un an si la commune souhaitait à l'avenir relancer le projet d'implantation d'un sentier piéton vers le parking de la mairie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 10 voix pour, une abstention :

- Donne son accord pour une convention de mise à disposition de la bande de terre incluse dans le terrain AB 281 et située entre les parcelles 36 et 278, à M. Goguet.
- Précise que la convention comportera toutefois l'interdiction d'y implanter une construction quelle qu'elle soit et l'obligation d'entretien et un préavis d'un an avant restitution si la commune retrouvait des conditions favorables pour l'implantation d'un sentier piéton vers le parking de la mairie.
- Donne pouvoir au maire pour la préparation et la signature de la convention

**OBJET : AFFECTATION DES DÉPENSES POUR TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR LE SYDEV AU COMPTE 204**

Ref : D201203L

Monsieur le Maire expose au conseil que chaque année, une enveloppe budgétaire est attribuée à la rénovation de l'éclairage public programmée suite aux visites de maintenance.

Le conseil municipal après avoir à l'unanimité :

- Confirme que tous les travaux réalisés par le Sydev pour la rénovation de l'éclairage public seront à prendre en charge sur le compte 204171 (y compris la participation concernant la convention 2019.ECL .133)
- Autorise, pour la durée du mandat, le Maire à signer toutes les conventions avec le Sydev dans la limite des crédits budgétaires inscrits au compte concerné et dans la limite de sa délégation

**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET**

Ref : D201203M

Le Conseil municipal à l'unanimité valide les virements de crédits ci-dessous

INVESTISSEMENT	DEPENSES		
	COMPTE	OP	MONTANT
Travaux Eglise et charpente	21318	15	-130 000.00
Travaux en cours Eglise et charpente	2313	15	130 000.00
Reversement subv Région pour atelier - dépassement 80%	1322	15	20 000.00
Travaux aménagement centre bourg	2312	33	-20 000.00

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

Ref : D201203QD

**Commission Environnement et cadre de vie réunion du 19/11/2020**

Aménagement centre bourg : un rendez-vous est fixé avec Mme Guiheneuf du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin pour une aide à la mise en place de l'enquête souhaitée par les élus (questionnaires aux habitants à distribuer si possible en janvier, qui seraient à déposer dans une boîte à idées devant la mairie). Une information sera faite dans le bulletin.

Sinistre sur canalisation rue église : le dossier a été ouvert auprès de notre assurance SMACL pour la remise en état de la canalisation sur toute la longueur de la clôture.

Balayage rue principale : Après réclamation de la commune, il a été réalisé par la société Setci. Un passage de l'agent communal est toutefois à prévoir avant le prochain balayage de la CCVSA afin de décoller les résidus qui n'auront pas pu être enlevés par la balayeuse.

Point poubelle : la commune souhaite supprimer les points poubelles avec une période d'observation d'environ 1 an pour évaluer l'impact. La commission « Environnement » va retravailler les détails de l'opération.

PLUI : Le délai pour le vote a été reporté en juin. Il reste du temps pour étudier les conditions, mais en l'état actuel des choses, la commune émet un avis réservé.

Triangle Tri flash : lors de l'évaluation par le centre de gestion dans le cadre du document unique,

l'installation de cet élément de sécurité obligatoire avait été demandée. Plusieurs estimations ont été réalisées et celle de l'entreprise BILLAUD SEGEBA a été retenue pour un montant de 795,42 € TTC.

Toiture du logement mairie : Les travaux prévus par devis signé en juin seront réalisés par l'entreprise Artis Lapidem lors de la semaine 52. La commune souhaite également que cette entreprise fixe les tuiles basses du bâtiment communal situé 45 rue principale.

Certaines des tuiles situées sur le muret entre le présentoir et le foyer des Jeunes sont tombées ou ont été cassées, il sera demandé à l'agent de faire le nécessaire pour la remise en état.

### **Commission Jeunesse Social et vie associative –**

Cette commission n'a pas réalisé de réunion afin de tenir compte du contexte sanitaire, mais des échanges ont été réalisés par mail ou téléphone pour avancer sur les dossiers.

Quinzaine bleue : malgré le contexte notre animation a attiré 15 participants

Rencontre intergénérationnelle : en arrêt actuellement

Centre social Le Kiosque : un rendez-vous s'est tenu avec Joaquim Petorin du Kiosque de Benet pour le dossier « Ecrivain public 2.0 » et les ateliers informatiques (l'animateur du kiosque viendra animer les ateliers avec le soutien de nos bénévoles). Dans le cadre du projet de médiation numérique (aide à la réalisation des démarches administratives en ligne), une permanence sera organisée sur notre commune le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 10 h à 12 h sur rendez-vous. Celle-ci viendra en complément de notre atelier Ecrivain 2.0. Le médiateur pourra également aider nos bénévoles et les former aux démarches.

### **Commission culture communication et manifestations locales**

Pas de réunion dans le contexte actuel, les dossiers ne le nécessitant pas.

Paniers garnis : ils seront distribués par le Maire et les Adjoints entre le 14 et 18 décembre aux foyers de plus de 65 ans.

Arbre de Noël des enfants 19/12 : le passage du père Noël aura lieu en calèche pour livraison à domicile

### **Autres informations diverses**

CCAS : La réunion prévue le 5/12 a été annulée mais la présidente a réalisé des contacts par téléphone pour poursuivre le suivi des personnes isolées par les membres du CCAS

SIVOM : Notre élu délégué a assisté au vote du budget de cette instance, une indemnité pour le secrétariat a été mise en place et un accord de subvention à hauteur de 20 % a été confirmé pour travaux sur chemins touristiques.

Circulation sur voies d'eau : Pour donner suite à plusieurs plaintes de personnes concernant les ponts endommagés qui rendent la circulation sur voies d'eau impossible ou dangereuse, un rendez-vous a été pris avec les riverains concernés. Le dossier est en cours. Il est à ajouter que la conche des Ecluseaux nécessite des travaux d'entretien, les élus vont se rapprocher du syndicat des Marais Mouillés (compétent pour ce réseau) et demander son inscription sur le prochain programme de curage. La commune rappelle qu'elle organise lors des journées citoyennes des actions de nettoyage des conches (élagage), cette partie pourrait s'inscrire dans une prochaine action.

Vendée Eau : Le rapport 2019 sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable a été transmis en mairie ou il est consultable, il est également possible de consulter le rapport via le site internet de VENDEE

EAU : <http://www.vendee-eau.fr>

Antenne téléphonie mobile : L'antenne est installée. La mise en service est prévue pour le 21 décembre.

Organisation communale : M. le Maire rappelle la nécessité de traiter les dossiers communaux en commission avant passage en conseil municipal. Les échanges de mails ne peuvent se substituer aux débats dans les instances dédiées.

Conférence des maires de la CCVSA : la police intercommunale intervient désormais sur l'ensemble des communes de la CCVSA. Cela est sans modification pour la commune de St Sigismond

Relance projet tourisme fluvestre : Le dossier ancien a été remis en route avec une vision à la baisse des prestations. Il s'agit pour commencer de l'expérimentation de 2 bateaux électriques et solaires habitables par 4 à 6 pers (pour une location de 2 000 €/semaine environ), qui navigueraient sur le réseau primaire entre Niort Marans avec des ramifications. Un circuit allant à Courdault pour rechargement électrique est envisagé avec arrêt simple possible sur la commune.

Le montage financier implique la CCVSA, le Département, la Région et l'Europe, mais pas la commune. L'intérêt pour la commune est de contribuer à promouvoir notre territoire, le remplacement possible de l'écluse St Arnaud et les renforcements de berge envisagés.

Désignations à la Commission révision de la liste électorale

Représentant le conseil municipal : Mme PERRIERE Géraldine,  
sa suppléante : Mme BARRANGUET Élisabeth

Proposition pour la désignation du délégué de l'administration : M. BOURNEAU Philippe  
et celle de son suppléant : M. BREGEON Jean-Luc

Proposition pour la désignation du délégué du tribunal judiciaire : M. LUCAS Claude  
et celle de son suppléant : M. COIFFÉ Bernard

Dégâts sécheresse : Une campagne est relancée par l'État pour aider les particuliers. Les informations seront transmises aux habitants.

Sycoдем : Un projet de regroupement des bacs en point de collecte pour optimiser le service semble en cours sans consultation de la commune. Les élus souhaitent que la qualité du service public reste à la hauteur des attentes des habitants. Cette modalité risque d'augmenter les dépôts sauvages, la demande est déjà importante. Une attention particulière sera apportée à ce dossier.

Sinistre dans la rue de l'Église : Les buses communales dans le fossé d'évacuation des eaux usées ont été cassées par les piquets de clôture lors de la réalisation des travaux par une entreprise. Le dossier a été transmis à notre assurance.

Le secrétaire de séance  
GUILLOT Élisabeth



LE MAIRE,  
Denis LA MACHE

